

Comité des Parties

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte
contre la violence à l'égard des femmes
et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)



**Rapport de mise en oeuvre présenté
par Monaco suite aux conclusions adoptées
par le Comité des Parties
le 7 décembre 2021**

IC-CP/Inf(2023)21

Reçu le 7 décembre 2023

Publié le 9 février 2024

Conseil de l'Europe

Groupe d'Experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Recommandations du Groupe d'experts de la Convention d'Istanbul adressées à Monaco

Réponse de Monaco du 8 décembre 2023

Le GREVIO recommande ce qui suit :

1. veiller à ce que des données sur la violence à l'égard des femmes soient collectées systématiquement et à ce que ces données soient aussi ventilées selon le sexe de la victime et de l'auteur et selon la relation entre la victime et l'auteur.

Dans le cadre de la mise en place d'indicateurs répondant aux préconisations internationales, notamment en ce qui concerne les recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (IMSEE) recueille, depuis 2019, les données relatives aux violences faites aux femmes à Monaco, recensées par les entités référentes sur ce sujet (services de l'Administration, Centre Hospitalier Princesse Grace CHPG - unique hôpital à Monaco - associations d'aide aux victimes...) en concertation avec le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

En 2023, l'IMSEE, en accord avec le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, a décidé d'élargir la collecte de données relatives aux violences faites aux hommes et aux personnes mineures. Un nouvel outil permet désormais de saisir les cas de violences au moyen d'un formulaire et de visualiser les résultats des données saisies en temps réel.

Cet outil intègre notamment les informations relatives au sexe de la victime et de l'auteur ainsi que la relation entre la victime et l'auteur, permettant la ventilation des résultats par ces paramètres, comme formulé dans la recommandation du GREVIO.

2. mener régulièrement des enquêtes de victimation à Monaco, notamment pour mieux connaître les expériences de violence vécues par les victimes et pour savoir si l'aide qu'elles ont reçue des services de soutien répondait à leurs besoins ou pourquoi elles n'ont pas signalé les violences.

La Direction de l'Action et de l'Aide Sociale (DASO), sous l'autorité du Département des Affaires Sociales et de la Santé, opère un véritable travail de terrain : la disponibilité et la réactivité de ses agents permet d'être en contact permanent avec la population et de faciliter la détection de problématiques particulières.

Plus spécifiquement, la DASO a pour mission d'accompagner au mieux toute victime. Les personnes sont souvent suivies sur le long terme, créant une relation de confiance et facilitant le partage tant du point de vue personnel (incluant les expériences de violence vécues) qu'institutionnel (retour d'expérience concernant le suivi et l'accompagnement des services de soutien).

Ces modalités de recueil d'information restent pertinentes dans le contexte du pays, compte tenu de sa superficie (2km²) et de sa population d'environ 39 000 habitants en 2023 (et donc du nombre de personnes pouvant être suivies par les services sociaux).

3. faire en sorte que les personnes qui appellent la permanence téléphonique puissent parler à quelqu'un au-delà de 22 heures et 24 heures sur 24, et puissent recevoir des conseils en lien avec toutes les formes de violence à l'égard des femmes visées par la Convention ;

Outre la permanence de la DASO (09h30-17h00 les jours ouvrables), une permanence téléphonique est assurée depuis 2019 par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP) (7 jours/7, 07h30-21h30), pour les victimes de toute forme de violence. Il s'agit en effet d'un numéro vert international permettant à toute personne victime de violences, se trouvant sur le territoire monégasque, de disposer gratuitement de renseignements. Tous les domaines de violence sont concernés : viols et violences sexuelles, violences perpétrées au sein de la famille, harcèlement sexuel, violences en milieu institutionnel, etc. Lorsque la victime est déjà connue de l'AVIP, que la situation s'avère sensible et/ou qu'un message d'urgence est laissé sur le répondeur, les professionnels restent disponibles 24h/24 afin d'apporter un soutien le plus rapidement et le plus efficacement possible.

D'autres services offrent une assistance et un accueil permanent aux victimes. En effet, toute victime ou témoin de violences peut se rapprocher des services de police (Direction de la Sûreté Publique) (7j/7, 24h/24) pour obtenir une assistance et/ou signaler ces faits. En cas d'appel et grâce à une interopérabilité du réseau, tous les services de secours sont alertés (police, sapeurs-pompiers). Chacun appréciant alors si son intervention doit être complétée par celle du service initialement sollicité.

De plus, il est possible de se présenter dans l'un des services de l'hôpital public de Monaco (CHPG) en tant que victime de violences afin d'y être prise en charge (notamment dans les services Urgences, Gynécologie-Obstétrique, Service Social, Psychiatrie, ou Urgences pédiatriques pour la prise en charge d'un enfant victime). Les services d'Urgences pour adultes et les services pédiatriques sont ouverts 24h/24, 7j/7, tout au long de l'année.

Par ailleurs, les victimes peuvent également se tourner vers la Cellule de Médiation Familiale (qui relève du Département des Affaires Sociales et de la Santé). L'accueil y est assuré par le médiateur familial formé à la prise en charge des victimes de violences domestiques et un protocole spécifique est proposé. La confidentialité et l'anonymat sont garantis par l'application des principes déontologiques de la médiation familiale.

Enfin, l'application *App'Elles*, mise en place à Monaco en septembre 2023, permet d'avoir accès à l'ensemble des coordonnées des services de soutien et/ou d'urgence, leurs horaires/disponibilités, voire de les contacter directement.